



PROGRAMME

**Sous le haut patronage du garde des Sceaux, ministre de la Justice
dans le cadre de la Paris Arbitration Week (23-27 mars 2026)**

***Du bon usage de la médiation et de l'arbitrage en propriété intellectuelle,
aujourd'hui et demain***

Mardi 24 mars 2026 - 9h30-12h30 - Auditorium Pierre Drai du Tribunal judiciaire de Paris

**Ouverture par Monsieur Peimane Ghaleh-Marzban
Président du Tribunal judiciaire de Paris**

Les évolutions récentes de ces modes alternatifs de règlement de litiges méritent un regard actuel pour appréhender les enjeux d'avenir.

Au programme de cet événement :

- Les dernières actualités du CMAB (Centre de médiation et d'arbitrage de la Juridiction unifiée du brevet), avec :
 - **Aleš Zalar**, Directeur du Centre de médiation et d'arbitrage de la JUB
 - **Malik Chapuis**, Magistrat et Membre du comité d'experts du CMAB

- Un nouveau regard sur l'arbitrage en propriété intellectuelle, avec :
 - **Jacques Raynard**, Professeur à l'Université de Montpellier et au CEIPI (Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle) à Strasbourg et Arbitre
 - **Camille Jalicot**, Maître de conférences à l'Université de Bordeaux
- Une table ronde sur la médiation en propriété intellectuelle, avec :
 - **Matthias Cornilleau**, Magistrat référent médiation de la 3^{ème} chambre du Tribunal judiciaire de Paris
 - Trois retours d'expérience de médiation :
 - **Jean-Marc Brunel**, Directeur Propriété Intellectuelle du groupe Safran
 - **Pierre-Emmanuel Meynard**, Avocat, Lavoix
 - **Marie-Flore Ribeyron**, Conseil en propriété industrielle, Cabinet Boettcher

Ce colloque est organisé et sera animé par :

- **Martine Karsenty-Ricard**, Avocate - Arbitre
- **Isabelle Romet**, Ancienne avocate - Médiatrice
- **Denis Monégier du Sorbier**, Avocat

Il sera suivi d'un cocktail à proximité du Tribunal.

Modalités d'inscription : le nombre de places étant limité, nous vous invitons à vous inscrire dès maintenant en complétant ce formulaire :

<https://www.survio.com/survey/d/inscription-conference-24-mars>

Des attestations de présence seront fournies sur demande.

Les personnes inscrites recevront tous les détails pratiques ne figurant pas sur le programme.